



## BULLETIN D'ADHESION 2024

Société : ..... Groupe : .....  
Etablissement : .....  
Adresse : .....  
Nom de l'adhérent(e) :  
M / Mme / Melle ..... Prénom : .....  
Adresse domiciliaire : .....  
Date de naissance : ..... Date d'entrée dans l'entreprise : .....  
Mail (**OBLIGATOIRE pour le prélèvement automatique**) : .....  
Code APE : .....  
Téléphone portable : ..... Téléphone Fixe : .....

**Le paiement de la cotisation peut s'effectuer, par chèque ou espèces.  
Les prélèvements sont à privilégier et interviennent  
la 1<sup>ère</sup> semaine de février, mai, août et novembre  
Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de joindre un RIB**

PRELEVEMENT  OUI  NON

En signant ce document, vous autorisez le syndicat National des Activités des Déchets et du Nettoyement UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du syndicat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veuillez accepter les conditions :  OUI J'accepte les conditions

Signature

- Employé / Ouvrier 85 € soit par prélèvement 21€25 par Trimestre
- Maîtrise 95 € soit par prélèvement 23€75 par Trimestre
- Haute-Maîtrise 105€ soit par prélèvement 26€25 par Trimestre
- Cadre 115€ soit par prélèvement 28€75 par Trimestre
- Retraité 59€ soit par prélèvement 14€75 par trimestre

Art. L 2141-3 du Code du travail : Le syndicat peut réclamer la cotisation correspondante aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

J'adhère au syndicat National des Activités des Déchets et du Nettoyement UNSA

### Signature de l'adhérent

Le :

Fait à :

**Mentions légales :** « Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous

concernant, veuillez-vous adresser à

Loi Informatique & Liberté / RGPD – Protection des Données Personnelles

En devenant adhérent-e, vous acceptez que l'UNSA, le SNADN UNSA et l'UNSA Transport utilisent vos données personnelles collectées dans ce formulaire. Vous autorisez l'UNSA, le SNADN UNSA et l'UNSA Transport à communiquer avec vous afin de vous informer des dernières actualités de l'UNSA, du SNADN UNSA et de l'UNSA Transport.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le SNADN UNSA et l'UNSA Transport s'engagent à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles.

J'ai lu la clause de Protection des Données Personnelles : Oui  Non

J'accepte que mes données soient utilisées par l'UNSA, le SNADN UNSA et l'UNSA Transport : Oui  Non

J'accepte de recevoir : UNSA Magazine Oui  Non

Feux Verts Oui  Non

Signature :



## CHARTRE DU SYNDICAT DES ACTIVITES DES DECHETS ET DU NETTOIEMENT (SNADN UNSA)

Le SNADN UNSA a pour objectif essentiel de défendre les intérêts des salariés qui entrent notamment dans le champ d'application des entreprises des activités du déchet.

### EFFICACITÉ SYNDICALE

Dans notre société, aux prises avec les difficultés économiques et professionnelles, le syndicalisme doit prendre en charge la défense des valeurs morales et matérielles des salariés, des chômeurs et des retraités. Cela comprend évidemment la défense des acquis et le pouvoir de formuler les propositions nécessaires à l'amélioration de la situation des salariés.

Dans la société actuelle, l'Homme seul se trouve placé en état d'infériorité, en conséquence, dans le monde du travail une route est toute tracée : celle du syndicalisme.

Dans ce contexte, le SNADN UNSA ressent la nécessité de resserrer les liens, face à des directions dominées par des impératifs budgétaires, des directions profondément impliquées dans des processus politiques qui les éloignent des préoccupations sociales de leurs salariés.

Il est primordial de réfléchir, en permanence, sur le fait que l'organisation du travail dans l'entreprise favorise l'esprit d'individualisme et la performance personnelle. Notre syndicalisme doit trouver son juste chemin et rester constamment en phase avec les aspirations des femmes et des hommes qu'il est chargé de représenter.

Il doit savoir prendre en compte et donner cohérence aux revendications des salariés, des plus générales aux plus spécifiques.

Il doit savoir régler avec justice les revendications catégorielles au mieux des intérêts de chacun en préservant toujours la cohésion sociale. Il est, de fait, partie prenante d'un projet de société basé sur la solidarité et la justice sociale.

Le syndicalisme doit répondre au développement des valeurs collectives et doit être un rempart pour la défense de celles-ci.

L'autonomie du SNADN UNSA doit être un instrument de la démocratie dans l'entreprise, c'est-à-dire de la citoyenneté des salariés sur leur lieu de travail.

La prise en compte par les organisations syndicales d'un certain nombre de services périphériques, dont le fonctionnement est basé sur la solidarité mutualiste, ne doit pas être exclue.

Le SNADN UNSA entend préserver l'intérêt de ses mandants par une politique contractuelle. Elle doit, pour ce faire, mettre en œuvre un rapport de force favorable vis-à-vis du gouvernement, du Patronat et des entreprises. Elle maintient une pression syndicale forte. Elle ne refuse donc pas l'arme de la grève lorsque la nécessité l'impose.

### INDÉPENDANCE - LIBERTÉ – JUSTICE

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
Syndicat National des Activités des Déchets et du Nettoyement  
56 rue du Faubourg Montmartre • 75009 Paris  
Tél. : 01.42. 82.09.13

Le SNADN UNSA déclare son attachement à l'autonomie de fonctionnement et à la libre expression au sein du SNADN UNSA. Ceci dans le respect de l'esprit énoncé par cette Charte. Pour assurer le bon fonctionnement de cette démocratie syndicale, le SNADN UNSA rejette toute forme de dirigisme, d'autoritarisme, de paternalisme. Il privilégie l'expression collective des syndiqués par l'intermédiaire du SNADN UNSA.

Ceci doit permettre au SNADN UNSA d'exercer son rôle de « contre-pouvoir » dans l'entreprise, vis-à-vis de l'autorité hiérarchique, patronale ou gouvernementale dans un esprit efficace et constructif.

Le SNADN UNSA affirme son attachement aux principes de l'indépendance, totale ou réelle, vis-à-vis, d'une part, des partis politiques, du gouvernement, du patronat et du monde économique, d'autre part, de toute doctrine politique, confessionnelle ou philosophique.

Le SNADN UNSA s'en tient au choix d'une société empreinte de justice et de liberté garantissant l'épanouissement de l'Homme. Notre syndicalisme doit être celui de la tolérance, du rejet de toute forme de discrimination (racisme, antisémitisme, xénophobie), du respect des différences et du pluralisme des idées. Il s'attache à développer les valeurs de l'humanisme.

Notre syndicalisme doit œuvrer, par le dialogue et la compréhension, pour la paix dans le monde. Il refuse notamment la banalisation de la misère et de l'exclusion. Il rejette toute forme de totalitarisme. Il s'entend par l'engagement en commun des femmes et des hommes venus de tous horizons, dans le respect de la liberté d'expression de chacun.

### UNITÉ SYNDICALE

La désyndicalisation actuelle s'explique tout d'abord par l'évolution du contexte industriel. Les profondes restructurations de l'appareil productif ont privé les syndicats de leurs colonnes vertébrales traditionnelles. La délocalisation de la production, l'informatisation, le temps partiel, les horaires variables, la rémunération individualisée, mais surtout le chômage qui frappe en priorité les secteurs traditionnellement à fort taux de syndicalisation, devraient contraindre les organisations syndicales à revoir leurs stratégies et leur fonctionnement.

La division syndicale est perçue comme un symptôme d'inefficacité et de faiblesse ; elle est néfaste pour les salariés. Gouvernement, patronat, direction en profitent habilement.

Les salariés refusent pourtant l'échec ayant pour cause la division entre les appareils syndicaux. La coopération intersyndicale, l'association des forces, ainsi que les perspectives d'actions unitaires répondent à l'attente de la majorité d'entre eux.

Le SNADN UNSA constate que l'unité lui permet de jouer un rôle actif dans la réflexion sociale entreprise au sein de l'Europe.

Au-delà de la simple unité d'action, le SNADN UNSA déclare ainsi sa volonté de poursuivre inlassablement sa recherche de l'unité syndicale la plus large et la plus durable.